

## MODULE 8 : ECONOMIE TOURISTIQUE

*"... Le Pays recèle de nombreuses potentialités avec la présence de nombreux sites et d'un patrimoine bâti de qualité ... la richesse du couvert forestier orléanais, la proximité de la vallée de l'Essonne sont autant d'atouts supplémentaires pour développer l'attraction touristique du Pays. La proximité de la région parisienne est une chance pour le développement de courts séjours."*

*"Le montage de produits touristiques, la mise en œuvre d'une signalisation routière cohérente, la création de circuits thématiques, le développement d'une offre globale hébergement/loisirs par secteur ... constituent des moyens permettant de structurer, de dynamiser l'offre au regard de cibles visées et d'asseoir, dans ses caractéristiques, la notoriété du Pays ..."*

*La mise en réseau des acteurs touristiques, le développement de leur professionnalisation sont essentiels à la mise en place de produits de qualité aptes à attirer et à fidéliser les flux touristiques ..."*

*Des parcours en milieu naturel ... organisés autour de chemins balisés, des centres d'intérêts patrimoniaux ... peuvent apporter au Pays des ressources appréciées pour les commerces et services de proximité ..."*

Extraits de la charte réactualisée en 2003

### LE CONTEXTE

(commun aux thématiques "Tourisme" et "Accès à la culture" => Modules 8 & 9) :

#### Un patrimoine à valoriser

**Un diagnostic territorial préalable à l'élaboration d'une stratégie culturelle et touristique**, réalisé en 2005-2006, a déterminé que le premier patrimoine du Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais est constitué **d'un ensemble de paysages ruraux assez préservés**.

Dans le quart Nord-Ouest, l'ensemble champs et villages très typiques de la grande plaine céréalière, constitue aux yeux du citoyen une image d'Épinal traditionnelle de la « campagne française », dans sa variante non vallonnée. Ce caractère « Beauceron » est évidemment moins marqué dans la frange Sud du Pays, proche de la forêt d'Orléans. Il en est de même dans la partie Est du territoire qui offre d'autres caractéristiques : au Nord, le Malesherbois avec la vallée de l'Essonne et la proximité de la forêt de Fontainebleau et le Puisepartin proche de la Seine-et-Marne ; au Sud le Beunois et le Bellegardois étant aux portes du Gâtinais.

**Les villages offrent un aspect assez homogène**, très ramassé, avec des bâtiments de même structure, autour d'un centre dont la valeur patrimoniale commune réside au moins dans une église souvent ancienne avec, dans bon nombre de cas, un ou des objets inscrits au titre des Monuments Historiques. Elles sont le plus souvent fermées, sauf à titre exceptionnel pour y accueillir des concerts ou des expositions temporaires. La place centrale des villages est souvent dotée d'une mare.

**Le « petit patrimoine » y est important, mais disséminé sur le territoire, ce qui n'en facilite pas la valorisation**. La lecture du guide touristique « Beauce la Route du Blé » édité par le Pays et ses partenaires de « La Route du Blé en Beauce » témoigne de sa diversité et de son caractère : lavoirs, halles, fermes, moulins à eau, maisons typiques, calvaires, ponts, arboretum, jardins, ruines gallo-romaines, bornes méridiennes, dolmens ...

A noter par exemple :

- **le Belvédère des Caillettes, situé en forêt d'Orléans, sur la commune de Nibelle**. Un tel équipement, qui culmine à 170 mètres, est assez rare sur le territoire et draine, à l'instar de tout point haut, un public important. Il complète, d'une certaine façon, **la Maison de la Forêt**, elle aussi située à Nibelle.

- **le patrimoine naturel et culturel lié aux vallées des rivières** de l'Oeuf, de la Rimarde, de l'Essonne : de nombreux excursionnistes et randonneurs empruntent notamment le **GR65, premier itinéraire culturel européen**, inscrit en 1998 au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO.

- au titre du patrimoine, il convient également d'évoquer **la culture des roses**, concentrée sur Quiers-sur-Bezonde, Bellegarde et Pithiviers, **une tradition horticole qui rejoint celle du safran**. Cependant, alors que l'on compte encore onze roséristes qui travaillent actuellement à un projet visant à assurer la pérennité de leur activité, la culture du safran apparaît **très marginale**.

Le Pays compte **peu de produits agroalimentaires locaux**, si ce n'est le gâteau dit « Pithiviers », quelques producteurs de fromages, du pain d'épices, de la farine.

## Des lieux patrimoniaux d'exception : châteaux et propriétés

Le Pays recèle de très nombreux châteaux, maisons de maîtres et autres bâtiments historiques, d'époques diverses :

### ▪ *des sites privés :*

le Château de Rouville à Malesherbes (1 200 visites en 2008) ou celui de Denainvilliers à Dadonville (426 visites en 2008). Celui de Malesherbes, dévolu à l'accueil de groupes, n'ouvre ses portes au public que depuis récemment et épisodiquement.

### ▪ *des propriétés ou sites, gérés par des collectivités territoriales :*

- le château de Chamerolles, le seul site public, propriété du Conseil Général, ouvert quasiment toute l'année, de février à décembre, qui abrite une « Promenade des parfums » et un parc arboré dans la tradition des jardins médiévaux. Les autres sites le sont aussi, généralement d'avril à octobre, avec une amplitude horaire et journalière parfois moindre et plus largement sur rendez-vous.
- le château de Bellegarde et ses dépendances : l'imposant donjon n'a qu'un niveau aménagé pour l'accueil de manifestations et les pavillons dits d'Antin et Capitaine sont ouverts à l'occasion de visites commentées organisées par l'Office de Tourisme.
- la forteresse de Yèvre-le-Châtel, propriété de la commune, gérée par une association et le village médiéval, classé « parmi les plus beaux villages de France » ....
- le domaine de Bellecour à Pithiviers, propriété de la commune,
- la Cour Gauthier à Chilleurs-aux-Bois, propriété de la commune,
- le Moulin de Châtillon à Ondreville-sur-Essonne, propriété de la commune, géré par la C3P.

**Sur la plupart de ces sites, des études de faisabilité et de mise en valeur ont été réalisées ou sont en cours dans l'objectif d'un développement de la fréquentation** (réaménagement du site, des collections éventuelles, nouvelle destination...) :

- ⇒ **Chamerolles se tourne vers l'accueil de séminaires et autres manifestations**, avec l'installation de la Halle de Bellegarde et la mise en valeur de son parc.
- ⇒ **le château de Bellegarde se prête également à l'accueil de manifestations** comme la première édition des "Escapades de Bellegarde" en 2008. Une réflexion de mise en valeur globale du site a été entreprise, depuis la réhabilitation du bâtiment Capitaine et la présentation de la collection Desvergues dans le pavillon d'Antin.
- ⇒ **le village de Yèvre-le-Châtel classé parmi "les plus beaux villages de France" est maintenant doté d'un espace d'exposition nourri d'un programme dense** (concerts, spectacles, animations de rues...), d'une galerie d'art, d'un restaurant, d'un cheminement didactique sur les berges de la Rimarde et d'un espace d'accueil des visiteurs (parking, plan-promenade ...). La forteresse pourrait à l'avenir accueillir une salle d'exposition de niveau professionnel qui manque dans le Pays, compte tenu du caractère exceptionnel du village.

## Un tissu dense de musées d'art et de traditions populaires

**Les musées d'art et traditions populaires servent particulièrement bien les thématiques identitaires liées aux savoir-faire et aux traditions locales** restituées dans leur milieu rural. **Les collections sont nombreuses et très diversifiées**, les principales étant accessibles au public dans **des musées ouverts d'avril à octobre**.

Un travail conduit par le Pays à l'occasion du diagnostic territorial a été actualisé et précisé par un état des lieux des équipements du Loiret réalisé en 2006 par le Service Culturel du Conseil Général. Il confirme la densité du tissu muséal du Pithiverais, mais aussi le peu de communication entre ces musées et le caractère isolé des actions réalisées par les bénévoles des associations pourtant très impliqués dans le fonctionnement des structures.

Les préconisations portent en particulier sur la signalisation d'ensemble des musées, la signalétique de chaque structure, la communication, l'accueil et l'accessibilité pour tous les publics, sur les animations et la formation des bénévoles.

<b>LES MUSÉES (fréquentation : chiffres 2008 sauf *)</b>
<b>Château de Chamorrolles, Promenade des parfums</b> : 39 802 visites château et musée
<b>Musée des transports de Pithiviers</b> : musée proche de la Gare de Pithiviers et chemin de fer à voie étroite Decauville, avec un parcours de quatre kilomètres jusqu'au site du bois de Bellébat : 6 289 visites
<b>Musée du Safran et de la Vigne</b> , à Boynes : 4 603 visites
<b>Maison du Père Mousset</b> , à Vrigny, une ferme témoignant de la vie rurale des années cinquante, conservée en l'état : 1 400 visites
<b>Musée Saint Sauveur</b> de Nibelle, sur les métiers et la société rurale du début du siècle aux années cinquante : 971 visites
<b>Musée Beauceron du Grand Bréau</b> à Tivernon, collection privée unique de matériels agricoles et objets témoins de la vie quotidienne beauceronne : 300 visites
<b>Musée d'art et d'histoire de Pithiviers</b> ( <i>fermé pour restructuration depuis 2001</i> ), avec, entre autres, ses collections archéologiques et historiques, l'atelier du peintre Lubin, les collections extra-européennes <i>aucune visite en 2008 sauf expositions temporaires</i>
<b>Musée de Pithiviers-le-Vieil</b> , une salle d'exposition du produit des fouilles archéologiques du site gallo-romain (ouvert sur rendez-vous) : <i>fréquentation non comptabilisée</i>
<b>Musée du Masque en Liberté</b> , à Nibelle : *352 visites en 2007 ( <i>chiffres 2008 non communiqués</i> )
<b>PARMI LES AUTRES COLLECTIONS</b>
<b>La collection d'archéologie du Dr Poitel</b> , acquise par la mairie d'Outarville (n'est pas encore visible par le public sauf sur demande)
<b>La collection d'art religieux de l'Abbé Barillet</b> est visible sur rendez-vous dans une salle proche du musée de Nibelle et lors des Journées du Patrimoine
<b>La collection Bordeaux</b> , pièces de poterie découvertes à Nibelle et acquises partiellement par la commune, est exposée pour partie au Musée St Sauveur de Nibelle
<b>Les archives réunies par l'association « Histoire et Patrimoine de Nibelle »</b> sont consultables en Mairie

**Un réseau des musées du Pithiverais** a été constitué à l'initiative du Pays qui organise et anime des rencontres environ tous les deux mois, depuis février 2007, en partenariat avec le Service départemental de la Conservation du Patrimoine.

Afin d'apporter des compétences au service de la réflexion et des projets à venir, un partenariat privilégié a été initié avec le Lycée Sainte Croix-Sainte Euverte (BTS Tourisme) et l'Université d'Orléans (Master « Administration Publique et Territoriale, Spécialité Gestion Locale du Patrimoine Culturel »).

La Convention Cadre signée par le Pays et l'Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne, déjà activée sur la période 2003-2007 pour la réalisation de l'évaluation du programme LEADER 2000-2006, pourra également être sollicitée pour les études et l'accompagnement de ces opérations (notamment le Master Professionnel de l'I.R.E.S.T. (Paris I) option 2<sup>ème</sup> année « Valorisation touristique des sites culturels »).

Ainsi, une réflexion transversale est amorcée en vue d'une mise en cohérence de l'ensemble des sites et équipements favorisant l'attractivité touristique du territoire avec, en « fil rouge », la volonté de diversification et de professionnalisation de l'offre et d'une recherche de cohérence à l'échelle du territoire.

#### “ La Route du Blé en Beauce ” dans le Pithiverais

Créée à l'origine en Eure-et-Loir par l'Association Terre de Beauce et, depuis 2004, sur le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, 'La Route du Blé en Beauce' permet aux habitants ainsi qu'aux visiteurs de découvrir cette région de la Beauce sous différents aspects : le patrimoine rural, les sites et paysages, l'histoire locale, les traditions et les produits locaux via les activités des exploitations agricoles et des industries agro-alimentaires.

La 'Route du Blé en Beauce' est une réussite incontestable ; ce projet interterritorial a, depuis plusieurs années, permis de mobiliser les acteurs locaux autour d'une même thématique, de les faire travailler ensemble pour valoriser l'histoire du Pays et de créer ainsi une dynamique d'animations importante pour le territoire.

Les partenaires de 'La Route du Blé en Beauce' font aujourd'hui le constat que ce projet doit évoluer. C'est ce qui ressort des orientations stratégiques 2007-2013, validées en novembre 2008 :

- renforcer de la mise en réseau et mutualiser le fonctionnement,
- coordonner le projet de territoire,
- révéler l'identité partagée de la Beauce,
- développer une économie touristique,
- communiquer plus largement sur le monde agricole et valoriser les filières.

Avec ses partenaires (Maison de la Beauce, Pays de Beauce, Pays Dunois, Pays Chartrain, Pays Loire Beauce). le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais va conduire une réflexion dans deux orientations complémentaires : un volet «Futur, agriculture et développement durable» et un volet «développement de l'offre touristique».

Une évolution progressive de la programmation actuelle est à mener.

## Un parc d'hébergement diversifié et une fréquentation de court séjour

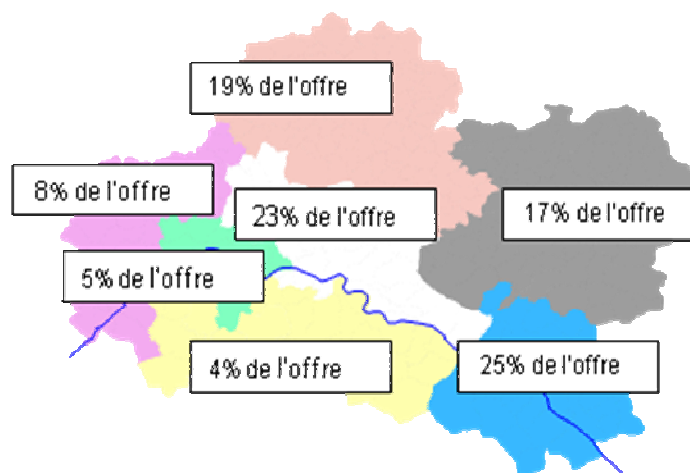
### ➤ L'hôtellerie classée :

Le Pithiverais ne représente que 5.4 % de l'offre départementale en établissements hôteliers (8) et 3.5 % des chambres. Le nombre moyen de chambres par établissement, de 20.3, est toutefois comparable à celui des autres territoires ruraux.

Si les agglomérations d'Orléans et de Montargis enregistrent les taux d'occupation les plus élevés, le Pithiverais est bien placé en 2008 avec 52.9 %. Ce taux, qui peut être dû pour partie au chantier de l'A19, sera à suivre dans les années à venir.

### ➤ L'hôtellerie de plein air

Secteur	Nombre de campings	Nombre d'emplacements
Orléanais	3	204
Sologne Val Sud	6	169
Beauce et Loire	1	305
Gâtinais	11	680
Giennois	9	969
<b>Beauce Gâtinais en Pithiverais</b>	<b>8</b>	<b>733</b>
Forêt d'Orléans - Val de Loire	9	889
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>3 949</b>



➤ Les meublés de tourisme, dont les chambres d'hôtes et les gîtes  
Répartition par capacité d'accueil (en nombre de meublés) - source SLA

Région/Classement	2 à 4 personnes	5 à 7 personnes	8 à 10 personnes	Total
Orléanais	8	1	0	9
Sologne - Val Sud	28	23	8	59
Beauce et Loire	12	15	3	30
Gâtinais	22	21	4	47
Giennois	25	22	6	53
<b>Beauce Gâtinais en Pithiverais</b>	<b>9</b>	<b>23</b>	<b>2</b>	<b>34</b>
<b>Forêt d'Orléans - Val de Loire</b>	<b>17</b>	<b>22</b>	<b>4</b>	<b>43</b>
<b>Total</b>	<b>121</b>	<b>127</b>	<b>27</b>	<b>275</b>

### ➤ Les chambres d'hôtes

En janvier 2008, le Pays comptait 33 chambres d'hôtes labellisées sur les 229 de l'ensemble du département du Loiret. La moyenne de fréquentation est de 200 nuitées par chambre en 2008. La fréquentation totale des chambres d'hôtes labellisées estimée à **45 800 nuitées** est en progression.

## SYNTHESE DU CONTEXTE :

- des ressources culturelles et patrimoniales à valoriser dans une démarche de tourisme culturel
- un tissu d'opérateurs de tourisme (avec 4 offices de tourisme, dont un intercommunal) et d'hébergement relativement dense mais une structuration en réseau à consolider et à élargir pour une meilleure coordination des actions
- un tissu associatif et culturel riche avec une structuration en réseau en cours
- une mise en réseau des acteurs avec la "Route du Blé en Beauce"
- une insuffisance de l'offre de loisirs liée au tourisme 'nature' et de structures d'hébergement

# ORIENTATIONS PARTAGÉES POUR L'ACTION

- **POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE**

- **EN RENFORCANT LES PÔLES EXISTANTS**

Le Pays et la Région s'accordent pour soutenir les aménagements et les investissements visant à améliorer la qualité de l'offre touristique sur les sites d'intérêt majeur et notamment Yèvre le Châtel, le Musée des transports de Pithiviers, le château de Bellegarde.

- **EN VALORISANT LES PRODUCTIONS LOCALES**

Le blé, le safran, le miel, les roses, le gâteau "le Pithiviers" participent à l'image du territoire. Un programme global de valorisation de ces productions identitaires est à définir et à mettre en œuvre. Ce programme pourrait inclure des actions de promotions touristiques auprès des départements limitrophes pour le développement de courts séjours.

Concernant la "Route du blé en Beauce", qui pourrait être une des composantes de ce programme, une évaluation des retombées économiques est à réaliser.

- **EN DÉVELOPPANT DES ACTIVITÉS DE TOURISME VERT**

- L'itinérance**

Des circuits locaux de randonnée sur les vallées de l'Essonne, de la Rimarde et de l'œuf sont à privilégier (en recherchant la connexion avec les GR 1, 32 et 655). Les investissements nécessaires au développement de l'itinérance pourront être soutenus par la Région dès lors qu'ils respectent les chartes nationales et régionales et qu'ils reçoivent l'avis favorable des fédérations concernées. Les interconnexions d'itinéraires seront recherchées avec les pays limitrophes. Les itinéraires devront constituer un maillage s'appuyant sur les entités paysagères.

- L'activité équestre**

Les centres équestres peuvent participer à l'offre en loisirs nature pour une clientèle de court séjour. Le Pays et la Région s'accordent pour qu'un soutien puisse être apporté aux équipements nécessaires à la pratique de cette activité en complément du CAP'équin.

- **RÉFLÉCHIR A UNE STRATÉGIE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE CLIENTÈLE D'AFFAIRES ET DE COURTS SÉJOURS**

La proximité de l'Île de France, la présence des sites de Chamerolles (notamment avec les travaux récents sur la halle), de Yèvre et de Bellegarde doivent inciter le Pays à poursuivre sa réflexion sur le développement d'une offre d'hébergement de qualité pour un tourisme d'affaires.

Le développement de l'excursion peut également constituer un créneau pour ce territoire aux portes de la Région parisienne.

La Région pourra notamment soutenir les hébergements touristiques de groupe pour, notamment, la clientèle d'affaires et celle de court séjour, à partir des priorités définies en concertation avec le Pays et de la pertinence des projets en fonction de leur localisation et de leur dimensionnement.

<p style="text-align: center;"><b>MODULE 8 : ECONOMIE TOURISTIQUE</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Action n° 8.1 : AMELIORER ET DEVELOPPER L'OFFRE TOURISTIQUE ET DE LOISIRS</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Subvention régionale réservée : 232 000 €</b></p>
<p><b>OBJECTIFS STRATÉGIQUES</b> (AXE V de la charte de développement : " ... en développant la dimension touristique du Pays")</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire du Pays une destination touristique de proximité</li> <li>• Améliorer l'offre touristique du Pays et la qualité des lieux d'accueil</li> <li>• Définir la stratégie d'hébergement touristique la mieux adaptée au territoire</li> </ul> <p><b>EFFETS ATTENDUS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compléter et diversifier l'offre touristique (tourisme vert et tourisme culturel)</li> <li>• Améliorer les conditions d'accueil des sites</li> <li>• Augmenter la fréquentation des sites et des hébergements touristiques et la qualifier</li> <li>• Affirmer l'image du Pays pour en faire un territoire attractif pour un tourisme de court séjour</li> </ul> <p><b>ÉVALUATION DE L'ACTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs de réalisation <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude réalisée</li> <li>- Nombre de projets réalisés</li> <li>- Nombre de sites améliorés et valorisés</li> <li>- Nombres de gîtes de groupes créés</li> <li>- Nombre de lits créés</li> <li>- Nombre d'aires d'accueil réalisées</li> </ul> </li> <li>• Indicateurs d'impact <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution de la fréquentation des sites</li> <li>- Evolution de la capacité d'accueil</li> <li>- Nombre d'emplois créés</li> <li>- Nombre d'emplois confortés</li> </ul> </li> </ul>		
<p><b>CONTENU</b></p>		
<p><b>Descriptif général de l'action :</b> Développer des actions pour mieux définir et organiser l'offre touristique du territoire</p> <p><b>a. <u>Etude stratégique pour le développement, sur le territoire, d'une clientèle de court séjour</u></b></p> <p><b>Descriptif sommaire de la mesure :</b> réalisation d'une étude sur l'ensemble du territoire du Pays pour définir une stratégie visant à développer et répondre au mieux aux attentes d'une clientèle et de courts séjours. Elle comportera notamment les potentialités du territoire en matière d'itinérance (pour tous types de randonnées).</p> <p><b>Investissements éligibles :</b> étude à l'échelle du Pays  <b>Maître d'ouvrage bénéficiaire :</b> Syndicat du Pays  <b>Taux de subvention maximum :</b> 80 %</p> <p><b>Modalités de financement des opérations :</b>  Cahier des charges élaboré en concertation avec la direction du tourisme du Conseil régional.</p> <p><b>b. <u>Mise en valeur de sites d'animation touristique</u></b></p> <p><b>Descriptif sommaire de la mesure :</b> Soutenir les investissements visant à améliorer l'attractivité des sites d'animation touristique du territoire.</p> <p><b>Investissements éligibles :</b>  Travaux et aménagements intérieurs et extérieurs, amélioration de la scénographie, signalisation du site, investissements permettant l'adaptation du site pour l'accueil de publics handicapés  <b>Maîtres d'ouvrage bénéficiaires :</b> associations, communes, communautés de communes, personnes privées  <b>Taux de subvention :</b> 20 %</p> <p><b>Modalités de financement des opérations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Région ciblera ses financements sur le village de Yèvre le Châtel, le Château de Bellegarde et le Musée des transports de Pithiviers.</li> <li>- Production d'un argumentaire précisant le projet de développement touristique du site (public cible, produits offerts, fréquentation attendue...)</li> </ul>		

**c. Mise en place de parcours de découverte du patrimoine**

**Descriptif sommaire de la mesure :** en cohérence avec les résultats de l'étude, dans le cadre du développement d'une offre de parcours touristiques, mise en place d'itinéraires, de circuits, aménagement de parcours de sensibilisation, d'interprétation et de mise en valeur du patrimoine identitaire.

**Investissements éligibles :** études, travaux d'accessibilité, balisage/signalétique, édition de supports de communication, restauration de patrimoine identitaire (hors église, bâtiment à usage résidentiel ou économique).

La typologie des autres investissements éligibles sera définie en concertation avec la Région au vue des résultats de l'étude (cf.a)

**Maîtres d'ouvrage bénéficiaires :** EPCI, communes, associations, personnes privées

**Taux de subvention :** 20 %

**Modalités de financement des opérations :**

- Les travaux à conduire devront être en cohérence avec le résultat de l'étude
- La liste du patrimoine identitaire visée devra faire l'objet d'une proposition ciblée à la Région
- Ouverture régulière et accessibilité des sites au public et, dans la mesure du possible aux personnes handicapées et à mobilité réduite
- Travaux de restauration du patrimoine identitaire éligibles dès lors que ce patrimoine fait partie intégrante du circuit de valorisation touristique et qu'il est démontré sa spécificité identitaire par rapport au territoire
- Avis de la Direction du tourisme du Conseil Régional, du CRT, du CDT et des fédérations concernées
- Respect des chartes nationales et régionales en vigueur
- Pour garantir la continuité des itinéraires les interconnexions seront recherchées avec les pays limitrophes.

**d. Hébergements touristiques : gîtes de groupes et aires de services pour les camping-cars**

**Descriptif sommaire de la mesure :** en cohérence avec le résultat de l'étude, création de gîtes de groupes et d'aires d'accueil de camping-cars

**Investissements éligibles :**

- Pour les gîtes de groupes : travaux de réhabilitation, extension de bâtiments, aménagements extérieurs ...
- Pour les aires de services pour les camping-cars : aménagements et mobiliers spécifiques aux aires de services, aménagements paysagers, signalétique ...

**Maîtres d'ouvrage bénéficiaires :** personnes privées (*si agriculteurs, le dossier pourra être instruit au titre de l'action "diversification"*), communes, communautés de communes, associations en cas de carence de l'initiative privée et dans le cas d'une gestion professionnelle.

**Taux de subvention :** 25 % dans la limite de 10 000 € maximum pour les personnes privées

**Modalités de financement des opérations :**

- Les travaux à conduire devront être en cohérence avec le résultat de l'étude (répartition géographique à envisager notamment)
- Avis de la Direction du Tourisme de la Région
- Pour les projets s'inscrivant dans le dispositif « tourisme et handicap », l'avis de la commission départementale « tourisme et handicap » sera sollicité
- Etude d'opportunité sur les projets

**FINANCEMENT REGIONAL**

Mesures	Subvention régionale sollicitée	Dont pour projets identifiés	F
a) Etude stratégique pour le développement, sur le territoire, d'une clientèle d'affaires et de courts séjours	32 000 €	0	X
b) Création, réhabilitation, aménagement, mise en valeur de sites et lieux d'animation touristique et de loisirs	200 000 €	0	-
c) Mise en place de parcours ou de circuits de valorisation touristique	0 €	0	-
d) Création de gîtes de groupes et d'aires de services pour camping-cars	0 €	0	-

**OPERATIONS IDENTIFIEES AFFECTEES**

Néant

**OPERATIONS PRESENTIES**

Amélioration de l'accueil au Musée des transports de Pithiviers (AMTP), démolition du château d'eau et aménagement place St Lubin dans le village de Yèvre le Châtel (CC Beauce et Gâtinais), Château de Bellegarde, tranche 1 (travaux sur les douves en 4 phases) (Commune de Bellegarde), étude stratégique pour le développement d'une clientèle de court séjour.

## MODULE 9 : DEVELOPPEMENT DE L'ACCES A LA CULTURE

### ORIENTATIONS PARTAGÉES POUR L'ACTION

- **METTRE EN RÉSEAU LES INITIATIVES ET LES ÉQUIPEMENTS PERMETTANT LE DEVELOPPEMENT DES SPECTACLES VIVANTS**

Cette orientation consiste en la création, la réhabilitation, l'aménagement de salles ou d'espaces permettant l'organisation de manifestations et d'événements.

Une réflexion sur les équipements existants et en projet sera l'occasion de poursuivre la mise en réseau éventuelle des prestations, ainsi qu'une mutualisation des moyens. Elle sera également la garantie de la cohérence des aménagements entre eux. L'implication du Pays dans la coordination de la programmation des activités culturelles et dans leur promotion est une piste d'action à encourager.

La Région pourra soutenir l'adaptation des salles existantes. Toutefois, les salles des fêtes, salles d'animation, salle associative ou les salles polyvalentes ne sont plus éligibles. Les équipements qui seront retenus au titre du Contrat régional devront présenter une programmation culturelle significative avec l'accueil de manifestations professionnelles, sur la base d'un projet culturel défini avec la Direction de la Culture de la Région. Les aménagements devront également avoir fait l'objet d'études acoustiques et scénographiques.

- **PERMETTRE LA MISE EN VALEUR DE COLLECTIONS**

Plusieurs collectivités souhaitent mettre en valeur certaines collections (musées). Seules les collections disposant d'un label de l'Etat seront soutenues. La Région pourra soutenir les études préalables nécessaires à la labellisation de collections.

- **FAVORISER L'ACCES A LA PRATIQUE CULTURELLE ET A L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

Les projets de réhabilitation, création et équipement de salles ou d'espaces pour la pratique d'activités culturelles (bibliothèques/médiathèque) et artistiques (école de musique, école de peinture...) pourront être soutenus en priorisant les équipements intercommunaux. Il sera nécessaire d'**engager préalablement à tout nouvel équipement une étude de faisabilité** (étude des besoins, implantation, mode de fonctionnement, accessibilité...).

Les projets d'équipement pour l'enseignement artistique devront s'inscrire notamment dans le schéma départemental d'enseignement artistique. Les projets intercommunaux seront prioritaires.

<b>MODULE 9 : DEVELOPPEMENT DE L'ACCES A LA CULTURE</b>	<b>Action n° 9 : ELARGIR L'ACCES A LA CULTURE SUR LE TERRITOIRE</b>	<b>Subvention régionale réservée : 580 000 €</b>
<b>OBJECTIFS STRATÉGIQUES</b> (AXE de la charte de développement : <i>Améliorer le cadre de vie et adapter l'offre d'équipement</i> ) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre un accès à la culture au plus grand nombre et mieux réparti sur l'ensemble du territoire</li> <li>• Renforcer l'animation culturelle territoriale</li> <li>• Encourager la pratique d'activités culturelles et la diffusion de spectacles</li> </ul> <b>EFFETS ATTENDUS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître la pratique culturelle et artistique sur le Pays</li> <li>• Créer des lieux (publics et privés) adaptés à l'activité culturelle</li> <li>• Rapprocher la culture de la population</li> <li>• Disposer d'un meilleur maillage territorial de l'offre culturelle</li> </ul> <b>ÉVALUATION DE L'ACTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs de réalisation <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets réalisés</li> <li>- Nombre de places créées (école de musique, enseignement artistique ...)</li> </ul> </li> <li>• Indicateurs d'impact <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution de la fréquentation dans les bibliothèques, médiathèques, théâtres, salles de spectacles ...)</li> <li>- Evolution du nombre d'inscrits (école de musique ...)</li> <li>- Nombre d'emplois créés, confortés</li> </ul> </li> </ul>		
<b>CONTENU</b>		
<p><b>Descriptif général de l'action :</b> Renforcer l'animation culturelle du territoire en soutenant la création ou l'aménagement d'espaces adaptés à la diffusion de spectacles, d'événements et de lieux dédiés à la pratique d'activités artistiques et culturelles.</p> <p><b>a. <u>Espaces culturels et équipements permettant d'améliorer l'accueil de spectacles</u></b></p> <p><b>Descriptif sommaire de la mesure :</b> Soutenir la création et l'aménagement d'espaces culturels ainsi que l'investissement dans des équipements de qualité pour permettre un accès au plus grand nombre à la culture.</p> <p><b>Investissements éligibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes et diagnostics</li> <li>- Acquisition, construction, aménagements d'espaces culturels</li> <li>- Acquisition d'équipements, de matériels spécifiques (espace scénique, accroches lumières, acoustique...)</li> </ul> <p><b>Maîtres d'ouvrage bénéficiaires :</b> Communes, Communautés de communes, associations</p> <p><b>Taux de subvention maximum :</b> 20 %</p> <p><b>Modalités de financement des opérations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les projets devront présenter une plus value par rapport à l'existant</li> <li>- Le projet devra présenter une programmation culturelle significative incluant l'accueil de manifestations professionnelles notamment d'artistes du territoire</li> <li>- Réalisation d'une analyse acoustique préalable</li> <li>- Le financement de salles polyvalentes / salles des fêtes est exclu</li> <li>- Concernant le matériel, celui devra permettre d'améliorer les prestations culturelles (son, lumière, scène). Les mises aux normes et les travaux d'entretien courant sont exclus.</li> <li>- Aménagements des abords exclus</li> </ul> <p><b>b. <u>Equipements pour l'enseignement artistique</u></b></p> <p><b>Descriptif sommaire de la mesure :</b> soutenir la création, la réhabilitation d'équipements liés à la pratique et à l'enseignement artistique.</p> <p><b>Investissements éligibles :</b></p> <p>Acquisition, construction, réhabilitation, aménagement, équipements de locaux, mise aux normes pour l'accès des publics handicapés</p> <p><b>Maîtres d'ouvrage bénéficiaires :</b> Communes, Communautés de communes, associations</p> <p><b>Taux de subvention :</b> 20 %</p>		

**Modalités de financement des opérations :**

- Les projets devront présenter une plus value par rapport à l'existant : il doit permettre la **création ou l'extension** d'un service
- Une étude de faisabilité préalable sera réalisée pour tout nouvel équipement (étude des besoins, implantation, mode de fonctionnement, accessibilité...).
- Chaque projet devra présenter son mode de fonctionnement
- La pratique de l'enseignement artistique doit représenter l'usage exclusif des locaux
- Les abords des bâtiments ne sont pas éligibles
- Les travaux d'entretien courant sont exclus

**c. Equipements pour la lecture**

**Descriptif sommaire de la mesure :** soutenir la création, la réhabilitation d'équipements liés à la lecture (bibliothèques, médiathèques)

**Investissements éligibles :**

Acquisition, construction, réhabilitation, aménagement, équipements de locaux, mise aux normes pour l'accès des publics handicapés

**Maîtres d'ouvrage bénéficiaires :** Communes, Communautés de communes

**Taux de subvention :** 20 %

**Modalités de financement des opérations :**

- Les projets devront présenter la plus value du projet par rapport à l'existant : ils doivent permettre la création ou l'extension d'un service à savoir le passage à un **niveau supérieur** de service (selon la typologie de l'association des directeurs de bibliothèque départementale de prêt)
- Avis favorable de la bibliothèque départementale de prêt
- Une étude de faisabilité préalable sera réalisée pour tout nouvel équipement (étude des besoins, implantation, mode de fonctionnement, accessibilité...)
- Chaque projet devra présenter son mode de fonctionnement (au delà de la mise à disposition d'ouvrages, quels modes d'animation et de fonctionnement du lieu ?)
- Mise en réseau de la bibliothèque avec d'autres bibliothèques sur le territoire
- La pratique de la lecture doit représenter l'usage exclusif des locaux
- Les abords des bâtiments ne sont pas éligibles
- Les travaux d'entretien courant sont exclus

**FINANCEMENT REGIONAL**

Mesures	Subvention régionale sollicitée	Dont pour projets identifiés	F
a. Espaces et équipements culturels	200 000 €	0	-
b.c. Equipements liés à l'enseignement artistique et à la lecture	380 000 €	0	-

**OPERATIONS IDENTIFIEES AFFECTEES**

Néant

**OPERATIONS PRESENTIES**

Création d'une salle de spectacles (Commune de SERMAISES), Théâtre des Minuits - 2<sup>nd</sup>e tranche de travaux (Association de la Compagnie des Minuits à LA NEUVILLE S/ ESSONNE), médiathèque/bibliothèque : Pithiviers, Nibelle, Boynes, Chilleurs eux Bois, Coudray, Malheserbes, Puiseaux, communauté de communes du Plateau Beauceron, école de musique de Pithiviers, de Boynes, école de peinture d'Auxy.

## **MODULE 10 : AMENAGEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE**

**PAS D' ACTIONS DANS CE MODULE**

## MODULE 11 : ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

*'... En ce qui concerne l'activité sportive, beaucoup de communes disposent d'infrastructures ; elles peuvent être sous utilisées. Le manque d'animateurs sportifs ainsi que la multiplication des clubs sportifs qui travaillent souvent à une petite échelle territoriale, réduisent les opportunités de développement et la mise en place de projets dépassant le cadre communal. Le manque de concertation et de coopération entre les associations ne permet pas, par exemple, de rationaliser l'utilisation des structures existantes. Elles ne facilitent pas non plus l'émergence de nouvelles activités ou l'organisation de manifestations fédératrices ...'*

*'... l'amélioration de l'offre de loisirs ne pourra être engagée sans une réflexion intercommunale ... pour une plus grande optimisation des équipements ...'*

Extraits de la charte réactualisée en 2003

### LE CONTEXTE

Evoquer les activités sportives et de loisirs du territoire, c'est implicitement évoquer le tissu associatif. En effet, ce sont les associations qui assurent, dans nos villages et nos villes, une grande part de l'animation sportive et de la pratique des loisirs. Elles sont très nombreuses et dynamiques sur le territoire.

En termes de maillage d'équipements sportifs et de loisirs, la situation, sur le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais s'est bien améliorée ces dernières années grâce aux investissements réalisés pour la création et l'amélioration des équipements de proximité.

Parmi les financements mobilisés par les collectivités, une part importante de la Région, puisque le 2<sup>nd</sup> contrat régional de Pays a permis de mobiliser près de 1 600 000 €, soit 28,5% de l'enveloppe globale du contrat pour, notamment, la réalisation de projets structurants tels que : le centre aqua-récréatif de Pithiviers, le centre nautique de Puiseaux, le gymnase intercommunal d'Ascoux, le terrain de football de Beaune la Rolande.

Si des efforts importants ont été consentis par les collectivités pour réhabiliter et construire de nouveaux équipements, le niveau global demeure néanmoins modeste. Par ailleurs, certaines installations sportives utilisées par les populations scolaires sont très souvent saturées.

Selon un recensement des "équipements sportifs, espaces et sites de pratique" réalisé en octobre 2007 (source : Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative),

- le taux d'équipements, de toutes natures confondues (de la piscine à l'aire de jeux), pour 10 000 habitants est de 46,2% (48,2 pour la Région),
- 57,3 % des communes sont équipées (78,6% pour la Région)
- la distance moyenne pour se rendre vers ces équipements à partir des communes non équipées, est de 11,4 km (9,3 pour la Région).

(On rejoint là la problématique des déplacements, traitée dans le module 6)

Il est indispensable, pour assurer une certaine qualité de vie dans notre territoire essentiellement rural et en accroître l'attractivité, d'y maintenir des équipements sportifs et de loisirs de proximité tout en réfléchissant, à l'échelle par exemple des communautés de communes, à la réalisation d'équipements structurants susceptibles d'être mutualisés.

**Il apparaît donc important de soutenir dans leurs investissements, les associations, auxquelles revient le plus souvent la charge de l'animation sportive et de loisirs et les collectivités, qui assurent la réalisation et le fonctionnement des équipements qu'il s'agisse de création de nouveaux équipements, d'aménagement de locaux, de travaux de remise aux normes, d'acquisition de matériel, d'actions de formation pour les encadrants ...**

Des contacts ont été pris avec Comité Régional Olympique et Sportif (CROS Centre) pour engager une réflexion visant à la réalisation d'un diagnostic sportif territorial à l'échelle du Pays.

### ORIENTATIONS PARTAGÉES POUR L'ACTION

Constatant un niveau global relativement modeste en équipements sportifs, le Pays souhaite **parvenir à un maillage d'équipements sportifs et de loisirs permettant d'accroître l'attractivité du territoire.**

Le Pays souhaite engager avec le CROS Centre une réflexion visant la réalisation d'un diagnostic territorial à l'échelle du Pays. Ce diagnostic devra notamment analyser précisément les besoins notamment pour les scolaires pour qui l'accès aux équipements semble une difficulté (effet de saturation).

A l'issue de ce diagnostic, les travaux de création, requalification et d'aménagements pourront être soutenus en articulation avec les dispositifs de la politique régionale des sports. Le Pays et la Région s'accordent sur le principe de prioriser les projets communautaires structurants.

Les projets de loisirs actifs devront également faire l'objet d'une réflexion spécifique afin de prioriser les secteurs géographiques qui en sont dépourvus.

MODULE 11 : ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS	Action n° 11 : DEVELOPPER LES ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS	Subvention régionale réservée :  620 000 €													
<b>OBJECTIFS STRATÉGIQUES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir la création ou la modernisation d'équipements sportifs</li> <li>Améliorer les conditions de la pratique du sport</li> <li>Accompagner le développement des associations sportives</li> <li>Améliorer l'accès au sport et aux loisirs</li> </ul> <b>EFFETS ATTENDUS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer le maillage territorial des activités sportives et de loisirs</li> <li>Compléter l'offre d'équipements de loisirs</li> <li>Moderniser les équipements vétustes</li> </ul> <b>ÉVALUATION DE L'ACTION</b> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de réalisation</li> <li>- Nombre d'équipements créés et améliorés</li> <li>- Rayonnement des équipements créés ou améliorés</li> <li>- Nombre d'aires de jeux, espaces de loisirs créés</li> </ul> </td> <td style="width: 50%;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs d'impact</li> <li>- Types de publics concernés par les projets</li> <li>- Evolutions du nombre d'inscription dans les clubs</li> </ul> </td> </tr> </table>				<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de réalisation</li> <li>- Nombre d'équipements créés et améliorés</li> <li>- Rayonnement des équipements créés ou améliorés</li> <li>- Nombre d'aires de jeux, espaces de loisirs créés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs d'impact</li> <li>- Types de publics concernés par les projets</li> <li>- Evolutions du nombre d'inscription dans les clubs</li> </ul>										
<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de réalisation</li> <li>- Nombre d'équipements créés et améliorés</li> <li>- Rayonnement des équipements créés ou améliorés</li> <li>- Nombre d'aires de jeux, espaces de loisirs créés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs d'impact</li> <li>- Types de publics concernés par les projets</li> <li>- Evolutions du nombre d'inscription dans les clubs</li> </ul>														
<b>CONTENU</b>															
<b>Descriptif général de l'action :</b> Soutenir des projets répondant aux besoins du territoire en matière de pratiques sportives et de loisirs  <b>a) Equipements structurants</b>  <b>Descriptif sommaire de la mesure :</b> création ou modernisation d'équipements sportifs <b>Investissements éligibles :</b> Construction, réhabilitation, aménagements, équipements <b>Maître d'ouvrage bénéficiaire :</b> communes, communautés de communes. <b>Taux de subvention :</b> 20 % <b>Modalités de financement des opérations :</b> - Le projet devra être défini en concertation avec les clubs et associations locales. - Les maîtres d'ouvrages doivent associer les fédérations sportives et les ligues en amont du projet et en cohérence avec le schéma de la discipline sportive quand il existe. Dans le cas d'un gymnase utilisé à la fois pour les besoins des collégiens et pour un usage associatif, la dépense subventionnable est forfaitairement divisée par deux. - l'ensemble des équipements envisagés doit être homologué et permettre la réception de compétitions sportives - les sites doivent être à destination du mouvement sportif (associations sportives locales) et des scolaires - l'opportunité des projets doit être avérée : mise aux normes d'homologation fédérale, mise aux normes d'homologation de sécurité et d'hygiène, amélioration des conditions de pratiques ou d'accueil, vieillissement des infrastructures - concernant les équipements omnisports, il conviendra de démontrer la complémentarité ou l'articulation avec les projets du même type existants sur une même communauté de communes et avec les communautés de communes limitrophes.  <b>b) Aires de jeux multisports, espaces de loisirs actifs</b>  <b>Descriptif sommaire de la mesure :</b> création d'équipements pour développer la pratique sportive et éducative (parcours de santé, terrains multisports, aires extérieures de petits jeux collectifs) <b>Investissements éligibles :</b> Construction, aménagements et équipements (mobilier urbain), acquisition de matériels spécifiques à l'activité <b>Maîtres d'ouvrage bénéficiaires :</b> communes, communautés de communes <b>Taux de subvention :</b> 20 % <b>Modalités de financement des opérations :</b> Le projet devra être défini en concertation avec les clubs et usagers locaux. Dans le cas de terrains multisports les fédérations concernées pourront être consultées. Les projets de loisirs actifs éligibles seront priorisés dans les secteurs géographiques qui en sont dépourvus.															
<b>FINANCEMENT REGIONAL</b>															
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">Mesures</th> <th style="width: 15%;">Subvention régionale sollicitée</th> <th style="width: 15%;">Dont pour projets identifiés</th> <th style="width: 10%;">F</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a) Equipements structurants</td> <td style="text-align: center;">550 000 €</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">-</td> </tr> <tr> <td>b) Aires de jeux multisports, espaces de loisirs actifs</td> <td style="text-align: center;">70 000 €</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">-</td> </tr> </tbody> </table>				Mesures	Subvention régionale sollicitée	Dont pour projets identifiés	F	a) Equipements structurants	550 000 €	0	-	b) Aires de jeux multisports, espaces de loisirs actifs	70 000 €	0	-
Mesures	Subvention régionale sollicitée	Dont pour projets identifiés	F												
a) Equipements structurants	550 000 €	0	-												
b) Aires de jeux multisports, espaces de loisirs actifs	70 000 €	0	-												
<b>OPERATIONS IDENTIFIEES AFFECTEES</b>															
Néant															
<b>OPERATIONS PRESENTIES</b>															
2 salles sportives (arts martiaux & gymnastique) + équipements + salle à destination des clubs (CC du Plateau Beauceron), aménagement d'un espace de jeux (communes de Sermaises), aménagement d'un terrain multisports (commune de Manchecourt), aménagement d'un centre socio-éducatif pour les associations sportives (C.C. des Terres Puiseautines), construction d'un gymnase communautaire (C.C. de la Plaine du nord Loiret)															

## MODULE 12 : AGRICULTURE

"...L'agriculture continue à occuper une part importante de l'activité économique du territoire. Le nombre d'exploitations, d'emplois agricoles directs et induits ainsi que l'existence d'un environnement para agricole favorable (industries agro alimentaires) témoignent du poids de ce secteur..."

"... L'activité agricole du Pays a progressivement évolué au cours des dernières décennies : aujourd'hui, les agriculteurs du Pithiverais sont reconnus pour la qualité de leur production ... La préservation et la valorisation de la qualité des productions agricoles constituent une enjeu pour la pérennisation de la richesse et du caractère du Pays..".

"... Des actions visant à améliorer les conditions et méthodes de production à forte notoriété locale dans le sens de la qualité, de la reconnaissance par des labels doivent être mises en place. La préservation de la qualité des produits tout au long de la filière, le développement de moyens d'analyse de la qualité seront autant d'actions à mettre en place... une démarche collective de valorisation es produits sera engagée à travers l'organisation des producteurs dans les domaines de la promotion commerciale et de la distribution ..."

Extraits de la charte réactualisée en 2003

### LE CONTEXTE :

Le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais est un territoire où l'activité agricole reste une composante importante. Elle occupe environ 75% de la surface du territoire. Ce secteur est productif et représente une activité économique importante en terme d'emplois et de chiffre d'affaire (15% des emplois liés à la production agricole). L'importance de cette activité pour le territoire implique que des projets à composantes agricoles se retrouvent traités dans d'autres modules.

'L'Agriculture', une thématique transversale,		des projets divers
Module 1	Développement et innovation économiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet "Revitalrose" à Quiers / Bezonde</li> <li>- Investissements visant à l'amélioration des stations de conditionnement (Coopérative Beauce Champagne Oignons / BCO)</li> <li>- Création variétale (Coopérative Beauce Gâtinais Céréales / BGC)</li> </ul>
Module 4	Performance énergétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostics "Planète"</li> <li>- Soutien à la mise en place d'une filière biocombustible</li> <li>- Actions de mise en réseau et de promotion des énergies renouvelables</li> </ul>
Module 5	Qualité des paysages	<ul style="list-style-type: none"> <li>- intégration paysagère</li> <li>- acquisition de matériel pour l'entretien des paysages</li> </ul>
Module 7	Biodiversité & Eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- acquisition de matériels visant le développement de la diversité des milieux</li> <li>- diagnostics "biodiversité"</li> <li>- actions d'animations pour faire émerger des actions collectives</li> <li>- maintien et promotion de la race ancienne menacée "l'abeille noire du Gâtinais"</li> </ul>
Module 8	Économie touristique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- soutien de projets visant à accroître l'offre de loisirs liée au tourisme vert (centres équestres, gîtes de groupes, accueil à la ferme ...)</li> </ul>

La production agricole est essentiellement liée aux grandes cultures autour de quelques productions majeures : les productions céréalières représentent 82% de la surface agraire utile du Pays - la betterave sucrière, 11% - les oléagineux, 3% - oignons/pommes de terre, 1.5%. Il y a peu de diversification dans les productions. Les exploitations sont en moyenne de 100 à 110 ha.

#### Une évolution des exploitations

**L'âge moyen des agriculteurs est de 47 ans**, réparti en 3 classes d'âge de taille équivalente. Il faut s'attendre à d'important départ à la retraite dans les 10 ans à venir.

La population agricole se caractérise par le **nombre de pluriactifs (de 25 à 30%) en augmentation**, caractéristique liée à la taille moyenne des exploitations (moins de 5% des exploitations font plus de 250 ha).

Le nombre des exploitations est en recul ; 53% des entreprises agricoles ont disparu en 20 ans. De ce fait, on observe une concentration des moyens de production avec un agrandissement des structures agricoles (augmentation de la surface agricole moyenne/exploitation : 110 à 120 ha) mais aussi une diminution de la

SAU globale (-3,4% en moyenne). Ainsi, l'installation des jeunes agriculteurs est de plus en plus difficile, ce qui tend à favoriser l'agrandissement par rapport à la reprise d'exploitation.

Parallèlement, le salariat agricole est en baisse (-30%).

### **Une production céréalière sous le signe de la qualité**

La production céréalière du Pays est quasi exclusivement dédiée à la haute qualité et haute valeur ajoutée (orges de brasserie, blé de qualité supérieure : blé améliorant et de force) liée aux qualités agronomiques du terroir et aux rendements limités par les conditions climatiques plutôt sèches.

Elle représente une part importante de l'identité et de l'économie du territoire qui s'exprime au travers d'un **Pôle d'excellence rurale** 'Le moulin de Châtillon', amené à devenir un lieu d'échanges, de rencontres et de formation sur la filière blé- farine- pain.

L'évolution des pratiques culturales va impacter sur cette production avec de nécessaires adaptations pour garder les caractéristiques de ces céréales de qualités (taux de protéines, qualités régulières et homogènes,...) et permettre un maintien de la productivité agronomique.

### **Une culture betteravière toujours importante**

Malgré une réforme sévère du régime sucre européen, la culture de la betterave sucrière reste un élément important du paysage et notre région a réussi à maintenir l'intégralité de son tissu industriel : 4 sucreries interviennent sur le territoire, 1 syndicat régional betteravier, 1 institut technique de la betterave.

L'industrie sucrière, qui représente plus de 600 emplois directs dans la région, est néanmoins aujourd'hui fragilisée. Elle peut être confortée grâce à une production à vocation non alimentaire (sucre industriel et éthanol).

Deux sociétés, le Groupe TEREOS (site d'Artenay) et la société SVI (site de Toury) ont implanté, parallèlement à leur sucrerie, une activité de distillation. Ces sociétés envisagent, dès 2009, d'augmenter leur production d'alcool (alcool à usage traditionnel pour alimenter la "Cosmétique Vallée" et l'éthanol destiné à la carburant) sur ces deux sites. Ainsi, les campagnes de fabrication, qui ne sont aujourd'hui que de 60 jours, devraient passer à 80 jours dès l'automne 2009, des campagnes de 90 jours étant projetées à partir de 2010 à Artenay.

Pour cette production à vocation non alimentaire, les sucreries font appel à de nouveaux producteurs de betteraves qui bénéficient des mêmes conditions d'apport que les anciens producteurs. Les nouvelles surfaces betteravières redessinent parfois la carte des besoins en bandes de roulement.

La bande de roulement, parallèle à la voie publique, sert d'accès aux camions de la sucrerie pour permettre de charger en toute sécurité les betteraves qui ont été mises en silo. Par cet aménagement, la sécurité des usagers est renforcée en évitant le dépôt de terre sur la chaussée et en assurant le chargement hors des voies publiques. La bande engazonnée, parallèle à la bande de roulement et refaite chaque année à la charge du planteur, permet de réduire le chargement de terre lors de la reprise du silo et de limiter le nombre de rotation des camions nécessaires à l'évacuation du silo.

Au-delà des emplois directs, la production betteravière génère de nombreux emplois indirects dans des secteurs divers, autre que l'agriculture : transports, restauration, hôtellerie, sociétés de services ...

Ainsi, la production betteravière à valeur ajoutée intéressante a été et reste l'un des facteurs permettant de maintenir des exploitations de taille moyenne ainsi que le nombre d'agriculteurs sur le territoire.

### **Un environnement para agricole favorable**

Betteraves et céréales ont ainsi façonné le paysage et l'économie agricole du Pays. Elles ont favorisé un environnement para agricole important et favorable en terme de fournitures, de conseils, de commercialisation et de transformation : coopératives et négoces ; sucrerie, malteries, abattoirs, industries agroalimentaires (5 entreprises de plus de 50 salariés).

3 coopératives céréalières ont leur siège dans le Pays auxquelles se rajoutent 4 autres intervenants : coopératives hors territoire, groupes privés, négoces. **Les 3 coopératives du territoire se sont organisées en union de coopérative (BGC : Beauce Gâtinais céréales).**

L'implantation des coopératives au sein du territoire est un des facteurs de maintien de la pluriactivité grâce aux services de proximité qu'elles offrent à des agriculteurs => 20 silos de collecte, 10 silos d'expéditions...)

Par ailleurs, les exploitations se caractérisent aussi par un stockage important à la ferme.

Il faut également noter la **présence de l'usine de déshydratation de pulpe de betterave, la SIDESUP**, qui a su évoluer au fil des années (cf : *Pôle d'Excellence Rurale porté par le Pays*) avec le développement d'une activité de déshydratation de luzerne et la création d'une filiale de production de pellets de bio-combustible, Boisup.

**La filière "oignon" est également implantée sur le territoire avec la Coopérative Beauce Champagne Oignon (BCO)**, dont le siège social est à Audeville. Elle produit, stocke, conditionne et vend des condiments (oignon, échalote, échalion et ail) pour le marché du frais (fruits et légumes non transformés). Cette coopérative résulte de la fusion des branches "oignon" de trois coopératives : Germi 45

dont l'activité de production d'oignon a démarré dans les années 1970 dans le Pithiverais, CAPR, basée à Rethel dans les Ardennes et La Coopérative d'Eclaron, en Haute Marne, dont la mise en place d'une activité "oignon" date de 1997

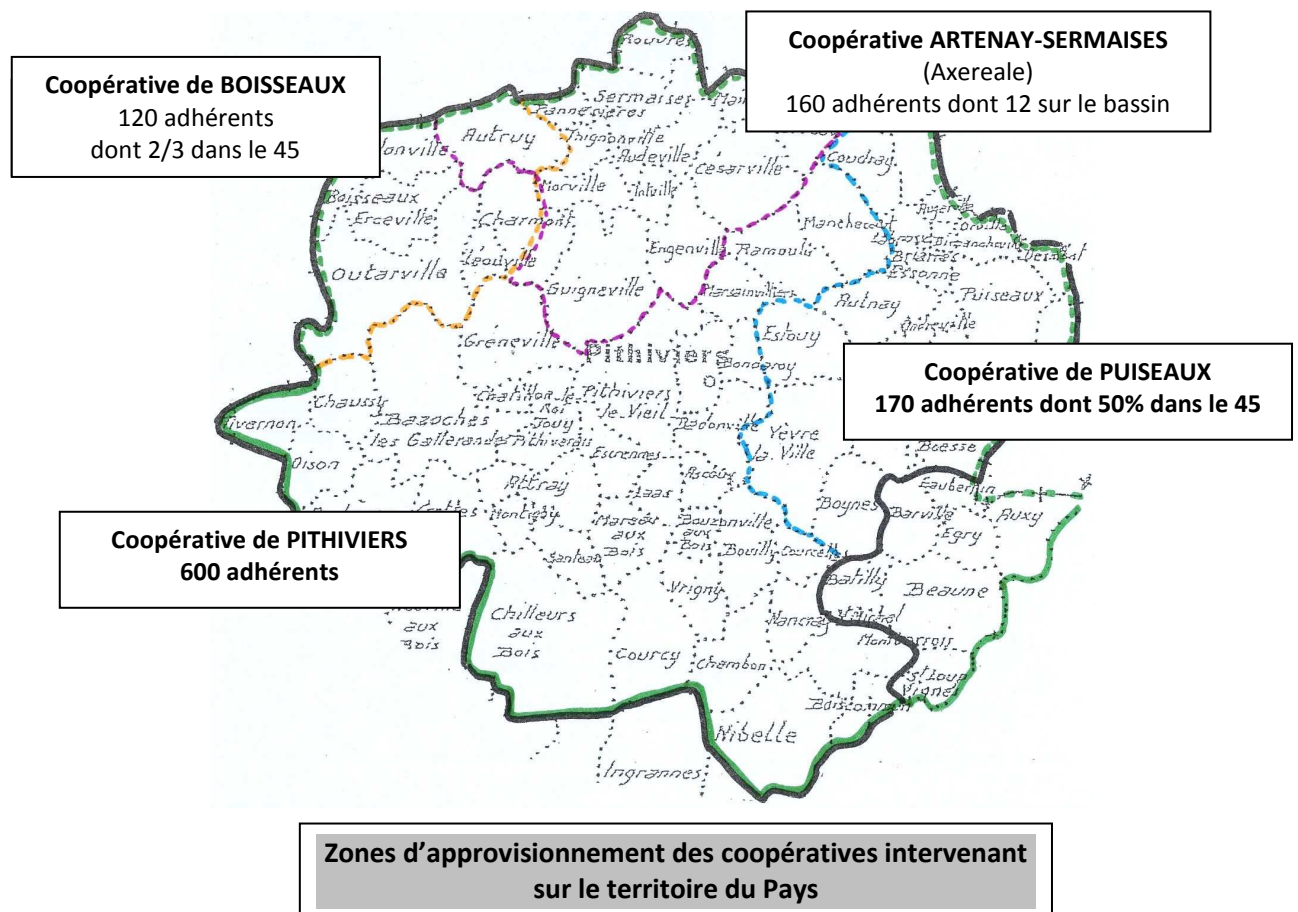
Aujourd'hui, la coopérative BCO regroupe 60 producteurs et couvre une surface de 580 hectares de condiments. Les 22 producteurs du Pithiverais assurent une production couvrant 220 hectares dans un rayon de 40 km autour d'Audeville.

La coopérative a évolué de producteur d'oignon jaune à producteur-vendeur de plus de 24 types de bulbes différents : oignon jaune, oignon rouge, oignon rosé, oignon saucier, oignon doux, oignon plat, échalote, ail, échalion ... qui sont vendus en grandes et moyennes surfaces, dans un réseau de grossistes, 20% à l'export et 5% à l'industrie agro-alimentaire.

Les deux stations de conditionnement de la coopérative traitent 30 000 tonnes de bulbes par an (dont 95% issus de la production de ses adhérents) et emploie une quarantaine de personnes, dont 30 sur le Loiret.

La Coopérative BCO, avec 11% de la production nationale, est un des tout premier producteur français. Elle poursuit son développement en axant ses expérimentations :

- autour de la mise en place de nouvelles variétés et la remise au goût du jour d'anciennes variétés oubliées
- mais aussi sur l'optimisation de l'apport en eau et la diminution des intrants



**Une diversification à développer**

L'élevage est de moins en moins présent bien qu'il subsiste encore un cheptel porcin (4 élevages porcins) et une production de volaille, concentrée principalement sur le Gâtinais Est et positionnée sur des marchés très particuliers. On ne comptabilise plus que 17 exploitations avec des bovins viandes (canton de Bellegarde, Beune la Rolande et Pithiviers)

**Tableau I** : Nombre, par cantons, de producteurs ovins, caprins ou de volailles (canard, dinde, volaille de chair, volaille de reproduction, dinde, Gibier d'élevage) - (2008)

	Bellegarde	Beaune la Rolande	Malesherbes	Outarville	Pithiviers	Puiseaux
Ovin	8	3	3	2	3	1
Caprin	3	1	1	1	2	
Mixte*		1			1	
Volaille	7	7	2	6	3	2

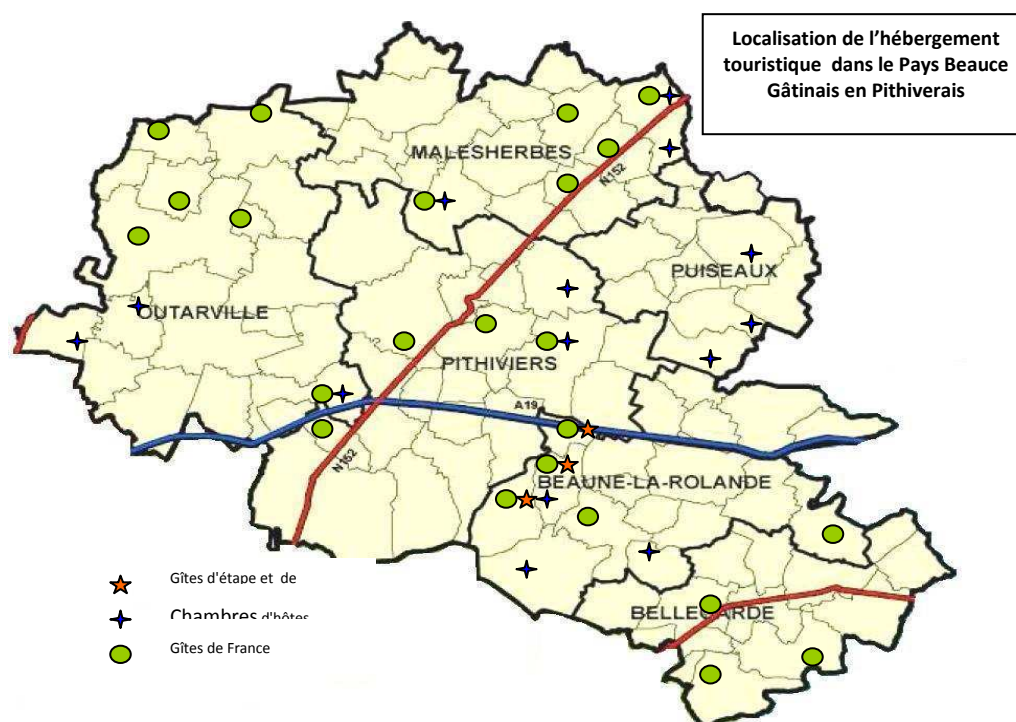
\* mixtes = ovin + caprin

**Les productions de qualité** sont connues (miel et safran) mais représentent un nombre très limité d'acteurs.

L'**agritourisme** est lui aussi encore peu développé : 31 gîtes ruraux, 3 gîtes de séjour, 226 chambres d'hôtes, 7 exploitations labellisées "Bienvenue à la ferme".

L'occupation des chambres d'hôte et des gîtes est le plus souvent liée à des séjours d'affaire et peu à des séjours touristiques.

Le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais participe à la 'Route du Blé en Beauce' (cf module 8 : 'Économie touristique').



**Les cultures spécialisées sont présentes dans l'Est du territoire avec un pôle historique de rosieristes.** La production est constituée de rosiers de pleine terre et de rosiers en conteneur.

Les rosieristes de Bellegarde produisent une grande part de la production de rosiers du Loiret, 3<sup>ème</sup> pôle de production de rosiers français, mais le nombre d'exploitation est en diminution (âge des exploitants, évolution des coûts de production...). Il apparaît essentiel de soutenir cette activité (cf : projet "Revitalrose" – module 1 "Développement et innovation économique")

**Des ressources environnementales à préserver** (Cf : module 7 : "Biodiversité & Eau")

**L'activité forestière est localisée à la forêt d'Orléans (9% du territoire)** mais elle ouvre des perspectives comme le bois Energie.

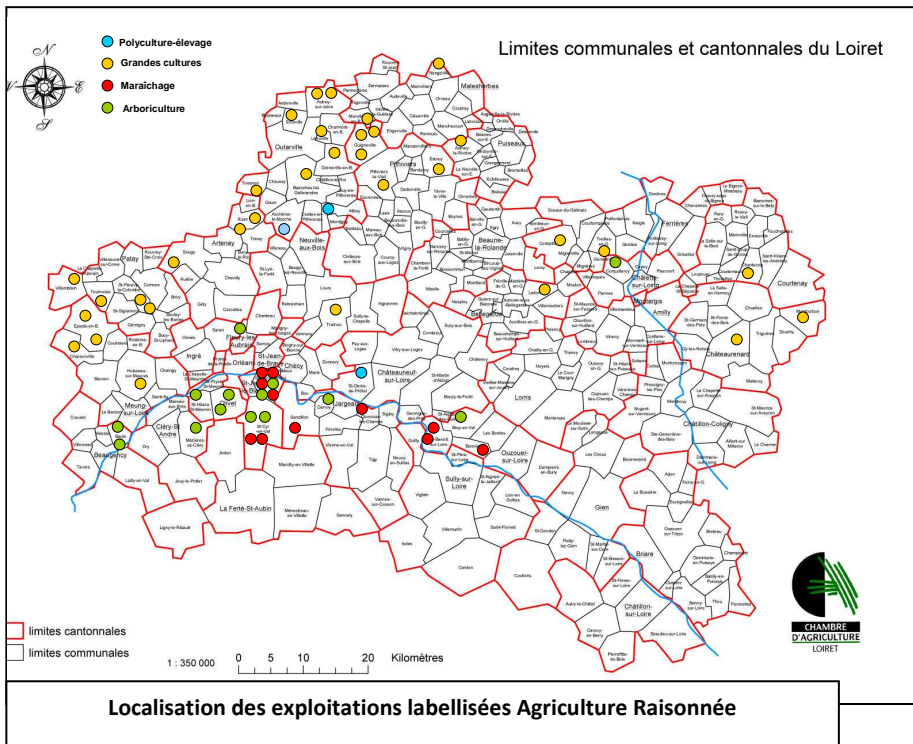
Le pôle excellence rurale 'Conversion énergétique : valorisation des ressources agricoles et forestières locales' s'inscrit dans le développement de cette activité et conforte l'engagement du Pays sur les énergies

renouvelables. La présence de ce pôle d'excellence rural a permis à la Sidesup, la création de sa filiale Boisup et d'asseoir un projet CasDar pour le développement des cultures énergétiques (miscanthus et swiss grass).

**La filière 'agriculture biologique' reste marginale dans le Loiret : avec 2 100 ha 'bio' et 48 producteurs (céréaliers, éleveurs, maraîchers et arboriculteurs) en 2008. Bien qu'en progression, les productions biologiques sont encore peu présentes sur le territoire => 10 exploitations recensées en 2008 contre 4 en 2000**

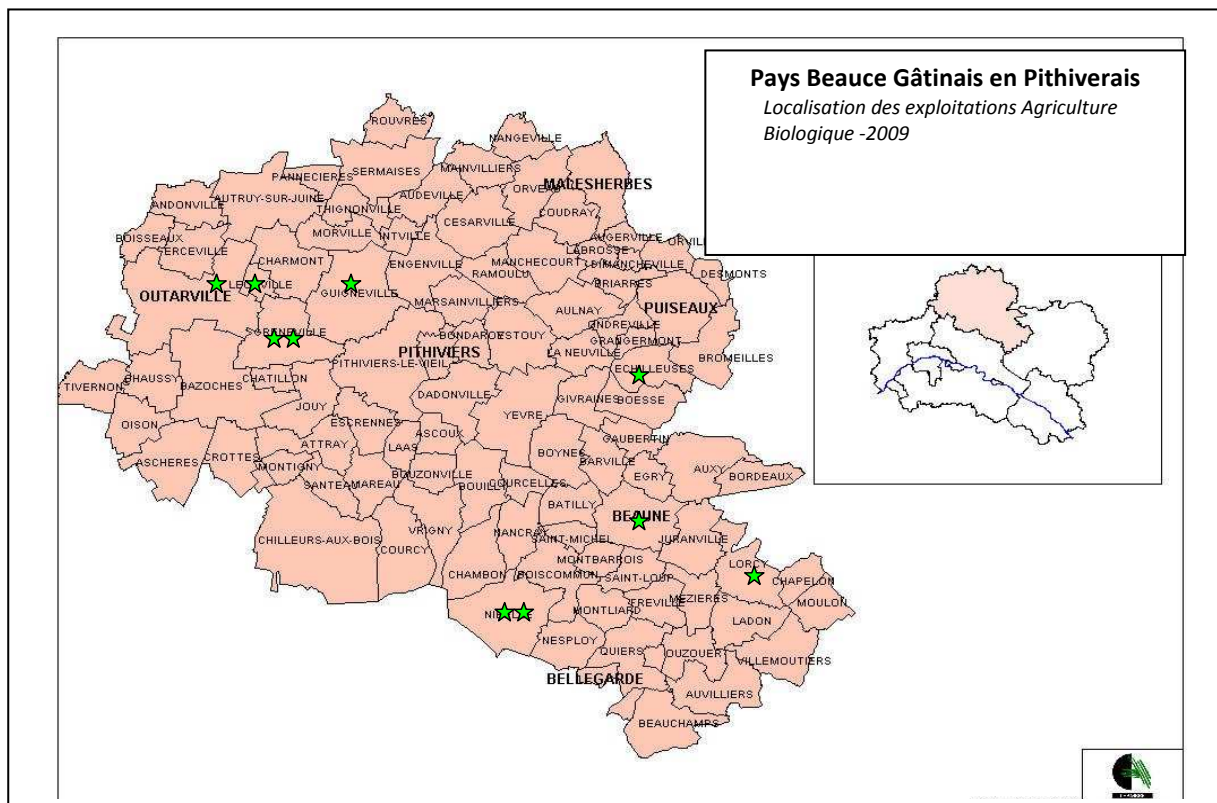
Toutes les initiatives qui seront menées dans ce sens sur le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais seront encouragées et soutenues.

A noter qu'à Nibelle, l'association 'Ecocentre de la forêt d'Orléans' projette le démarrage d'une AMAP (pour une soixantaine de 'paniers') en octobre 2009.



30 agriculteurs ont suivi la formation 'agriculture raisonnée' sur le territoire et 18 exploitations sont actuellement labellisées 'Agriculture raisonnée' (2 en polyculture-élevage et 16 en grande culture) sur un total de 60 dans le département du Loiret.

**Localisation des exploitations labellisées Agriculture Biologique**



<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agriculture contribuant pleinement à la vie économique du Pays</li> <li>• Environnement para agricole favorable.</li> <li>• Capacité à produire de la qualité : terroir favorisant l'état sanitaire des cultures, structure moyenne pour les productions de qualité, discipline et technicité, eau/irrigation</li> <li>• Proximité du bassin de consommation</li> <li>• Productions en filière</li> <li>• Concentration des zones betteravières, "spécialisation" des exploitations</li> <li>• Volonté des agriculteurs d'améliorer leurs pratiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Problème d'image associé à un modèle de production en raison de la nature des filières présentes localement.</li> <li>• Filières les plus présentes sur le territoire sont celles les plus pénalisées par les orientations économiques et environnementales actuelles : nécessité d'adaptations importantes afin de pouvoir se maintenir</li> <li>• Pression foncière</li> <li>• Climat sec : dépendance de l'agriculture vis-à-vis de l'irrigation</li> <li>• Marginalité de la diversification des productions</li> <li>• Diminution de l'intérêt économique de la betterave par rapport aux cultures oléo protéagineuses : perte des repères (conséquences de la réforme sucrière)</li> <li>• Manque de projets agro tourisme</li> </ul>

## ORIENTATIONS PARTAGÉES POUR L'ACTION

- **SOUTENIR ET DEVELOPPER UNE AGRICULTURE DURABLE SUR LE TERRITOIRE** en assurant la pérennisation des exploitations, une production de qualité et une activité agricole mieux intégrée dans son environnement.

- **MAINTENIR ET DÉVELOPPER LES MICROFILIERES OIGNONS, SAFRAN, MIEL ET ROSIERS**

Un état des lieux et un projet de développement réalisés sur ces micro-filières permettront de définir les actions à soutenir dans le cadre du contrat de pays notamment.

Cette démarche constitue un préalable pour que la Région se positionne avant tout engagement financier.

La Région est prête à financer, dans le cadre du contrat de Pays, les moyens en ingénierie nécessaires pour faire émerger un projet collectif le plus efficacement possible.

Concernant le safran, compte tenu du nombre d'agriculteurs concernés par cette production emblématique du territoire, le Pays se mobilisera pour identifier les pistes d'actions possibles en coordination avec le Pays du Gâtinais. Cette réflexion se fera en lien avec la Chambre départementale d'Agriculture notamment.

- **FAVORISER L'ÉMERGENCE D'UNE MICROFILIERE LIN OLÉAGINAUX D'HIVER**

Les actions en faveur de cette production, qui concernent pour le moment très peu d'agriculteurs, relèvent davantage d'une expérimentation. La Région pourra soutenir les investissements nécessaires à cette première démarche.

- **SOUTENIR LES PROJETS DE DIVERSIFICATION ET L'ORIENTATION DES PRODUCTIONS VERS DE NOUVEAUX DÉBOUCHÉS, NOTAMMENT EN PRODUCTION BIOLOGIQUE**

Dans la continuité du précédent Contrat de Pays, la Région et le Pays s'accordent pour qu'un soutien régional puisse être apporté aux actions de diversification des activités des exploitations agricoles ainsi qu'aux actions de promotion d'une agriculture de qualité et de valorisation des productions agricoles.

La Région soutiendra le développement de l'agro tourisme qui permet de diversifier les activités agricoles et de valoriser l'image de l'agriculture. Les actions retenues à ce titre viendront renforcer les actions et animation mises en place dans le cadre de la Route du blé en Beauce (fermes pédagogiques, points de vente à la ferme, valorisation des produits identitaires, organisation de manifestations culturelles ...).

En outre, Le Pays et la Région s'entendent pour favoriser le développement de projets en agriculture biologique.

- **CONFORTER L'ÉLEVAGE**

Les CAP filières sont les outils financiers principaux pour soutenir les différentes filières d'élevage.

La Région pourra toutefois apporter son soutien pour l'acquisition de matériels en CUMA et pour certains matériels en individuel dès lors qu'ils permettent de développer l'autonomie alimentaire de l'exploitation et de diminuer la pénibilité du travail de l'éleveur.

- **LA FILIERE BETTERAVE A SUCRE ET SES INCIDENCES SUR LE PLAN DE LA SÉCURITE**

La Région ne financera les investissements, notamment la réalisation de bandes de roulement de sécurité, qu'au vu d'un état des lieux et d'un programme d'actions mettant en perspective les besoins de la filière.

<b>MODULE 12 : AGRICULTURE</b>	<b>Action n° 12.1: PERENNISER L'ACTIVITE AGRICOLE DU TERRITOIRE</b>	<b>Subvention régionale réservée : 60 000 €</b>
------------------------------------	---	---

**OBJECTIFS STRATÉGIQUES** (Axe II de la charte de développement)

- Pérenniser l'activité agricole du territoire dans sa diversité
- Valoriser les productions de qualité (micro filières locales, micro filières en émergence ...)
- Veiller à une meilleure intégration de l'agriculture dans son environnement

**EFFETS ATTENDUS**

- Pérenniser les exploitations agricoles
- Structuration de micro-filières sur le territoire
- Maintenir les actifs du secteur agricole

**ÉVALUATION DE L'ACTION**

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs de réalisation <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de stratégies de micro-filières engagées</li> <li>- Nombre de projets réalisés</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs d'impact <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés</li> <li>- Nombre d'emplois confortés</li> <li>- Types de micro-filières développées</li> <li>- Types d'exploitations aidées</li> </ul> </li> </ul>
---	---

**CONTENU**

**Descriptif général de l'action**

Cette action vise à permettre au Pays de soutenir les projets permettant de pérenniser l'activité agricole du territoire dans sa diversité.

L'objectif est d'assurer les meilleures conditions de développement économique des exploitations afin de maintenir, voir accroître, les actifs du secteur agricole.

**a. Soutien aux micro-filières locales**

**Descriptif sommaire de la mesure :** Il s'agit de soutenir le développement des stratégies des micro-filières identifiées du territoire (sous réserve de l'articulation avec le CAP'filière) : oignons, safran et rosiers (projet "Revitalrose")

*L'apiculture relève du module diversification.*

**La démarche doit être portée par une structure collective identifiée** qui coordonne l'ensemble des acteurs de la filière pour mettre en œuvre un projet de développement

- 1. Elaboration d'un état des lieux et d'un diagnostic partagé de la filière :** analyse de la situation socio économique de la filière, évolutions récentes, enjeux et perspectives de développement.

Ce document devra notamment présenter :

- **Le positionnement de la filière dans son contexte économique, social et environnemental :** l'identification des différents maillons de la filière, le nombre de producteurs (conventionnels, certifiés agriculture biologique...), la pyramide des âges, le rythme d'installation observé durant les dernières années, le nombre d'emplois liés, les structures collectives et leur rôle, le descriptif et le contexte du marché (positionnement de la filière), l'état des lieux des pratiques culturelles au regard de la protection de l'environnement (pratiques favorables, marges de progrès identifiées...), le descriptif du marché de la filière (circuits de commercialisation, débouchés...)
- **La définition des enjeux de développement de la filière** (freins constatés, piste de développement possibles...)
- **La définition des objectifs de développement**

- 2. Élaboration d'un programme d'actions pluriannuel** d'après l'état des lieux/diagnostics, l'identification des thèmes d'intervention envisagés ainsi que les actions prioritaires sur lesquelles l'appui de la Région est attendu (projets, nature des investissements, maîtrise d'ouvrage possibles et conditions de financement sollicitées).

- 3. Nécessaire articulation avec la politique sectorielle des Contrats d'Appui aux Filières :** la mise en œuvre de ces démarches de micro filières territorialisées se fera en cohérence avec les objectifs des CAP'filières correspondant lorsqu'ils existent.

La Région, sur la base du diagnostic de la filière, se prononcera sur la reconnaissance ou non de cette organisation comme micro-filière territorialisée et déterminera les actions et projets sur lesquels elle apportera des financements.

**Investissements éligibles** (à titre indicatif) :

Communication, études, appui méthodologique ou technique ...	Actions collectives obligatoires Une articulation avec la démarche régionale prévue au Contrat CAP'filère devra être assurée
Investissements	La Région pourra accompagner des investissements individuels ou collectifs (CUMA, coopérative...) selon les modalités validées lors de la négociation du programme opérationnel
Animation	Financement de l'animation

**Les investissements éligibles seront déterminés au vu de la stratégie et du programme d'actions proposés pour chaque micro-filère**

**Maîtres d'ouvrage bénéficiaires** : agriculteurs, associations, coopératives. Cette liste pourra être ajustée en fonction des besoins et des spécificités de chaque micro-filère.

**Taux de subvention :**

- Taux : 25% pour les investissements en maîtrise d'ouvrage individuelle
- Taux : 35% pour les jeunes agriculteurs (installés depuis moins de 5 ans) et les investissements en maîtrise d'ouvrage CUMA et coopératives,
- Taux : 40% pour les études et la communication

**Modalités de financement des opérations :**

- La réglementation nationale et européenne en vigueur est appliquée pour le cumul d'aides publiques - Avis de la DDEA relatif à la légalité de l'aide
- La subvention régionale est de 2 000 € minimum et de 10 000 € maximum en maîtrise d'ouvrage individuelle, celle-ci pourra être portée à 30 000 € dans le cadre de micro-filières organisées et comprise entre 2 000 € et 28 000 € en maîtrise d'ouvrage collective
- Avis de la Chambre d'agriculture pour tous les projets
- Avis de la fédération des CUMA pour les projets en maîtrise d'ouvrage CUMA

**Modalités spécifiques :**

- ⇒ **La micro-filère "lin oléagineux d'hiver"** est considérée "en émergence" en raison du peu d'agriculteurs concernés.  
Les actions en faveur de cette production seront considérées comme relevant davantage d'une expérimentation et les investissements nécessaires à cette première démarche pourront être soutenues selon les mêmes modalités.

**b. Soutien à l'élevage (bovin, ovin, équin et caprin)**

**Investissements éligibles :**

- **Matériels liés à l'autonomie alimentaire des élevages** (matériel de stockage et de transformation des matières premières déjà récoltées, aplatisseuses, mélangeuses ou matériel de même nature type fabrique d'aliments). L'installation de séchoir à fourrage pourra être soutenue sur des bâtiments existants (dans le cadre d'une construction nouvelle, cet équipement relève du contrat CAP'filère)
- **Matériels permettant de diminuer la pénibilité du travail des éleveurs**, contention mobile (à l'exception de la filière ovine si pris en compte dans le CAP'filère), surveillance et distribution de l'alimentation, (chargeur, releveur télescopique, pailleuse, dérouleuse-pailleuse, distributrice-pailleuse, distributrice d'aliments ou matériel de même nature...)
- **Acquisition de matériel lié à l'élevage en maîtrise d'ouvrage CUMA,**

**Maîtres d'ouvrage bénéficiaires** : exploitants agricoles, CUMA

**Taux de subvention :**

- Taux : 25% pour les investissements en maîtrise d'ouvrage individuelle
- Taux : 35% pour les jeunes agriculteurs (installés depuis moins de 5 ans)
- Taux : 35% pour les CUMA

**Modalités de financement des opérations :**

- La réglementation nationale et européenne en vigueur est appliquée pour le cumul d'aides publiques - Avis de la DDEA relatif à la légalité de l'aide
- Avis de la Chambre d'agriculture pour tous les projets,
- Avis de la fédération des CUMA pour les projets en maîtrise d'ouvrage CUMA,
- La subvention régionale est de 2 000 € minimum et de 10 000 € maximum en maîtrise d'ouvrage individuelle - 28 000 € en maîtrise d'ouvrage CUMA

<b>FINANCEMENT REGIONAL</b>			
<b>Mesures</b>	<b>Subvention régionale sollicitée</b>	<b>Dont pour projets identifiés</b>	<b>F</b>
Pérenniser l'activité agricole du territoire	60 000 €	0	-
<b>OPERATIONS IDENTIFIEES AFFECTEES</b>			
Néant			
<b>OPERATIONS PRESENTIES</b>			
Acquisition d'un épandeur à fumier (CUMA de la Rimarde), acquisition d'une faneuse à fourrage (CUMA du Petit Orléanais), acquisition d'une andaineuse à fourrage (CUMA du Petit Orléanais)			

<b>MODULE 12 : AGRICULTURE</b>	<b>Action n° 12.2 : DIVERSIFICATION DEVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS ET DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE</b>	<b>Subvention régionale réservée :  90 000 €</b>
<p><b>OBJECTIFS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pérenniser l'activité agricole du territoire dans sa diversité</li> <li>• Valoriser les productions de qualité</li> <li>• Accroître les débouchés locaux</li> <li>• Développer les filières courtes producteurs – consommateurs</li> <li>• Encourager la conversion en agriculture biologique</li> </ul> <p><b>EFFETS ATTENDUS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de nouveaux circuits courts</li> <li>• Plus de produits issus d'une transformation locale</li> <li>• Augmentation des débouchés locaux</li> <li>• Accroissement des revenus des exploitants par la diversification</li> <li>• Davantage d'exploitation en agriculture biologique (ou en conversion)</li> </ul> <p><b>ÉVALUATION DE L'ACTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs de réalisation <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets de diversification</li> <li>- Nombre de nouveaux produits mis sur le marché</li> <li>- Nombre d'exploitations aidées en agriculture biologique</li> </ul> </li> <li>• Indicateurs d'impact <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de points de vente créés</li> <li>- Nombre d'emplois créés et/ou confortés</li> <li>- Nombre de circuits locaux mis en place</li> <li>- Nombre d'ha convertis en agriculture biologique</li> </ul> </li> </ul>		
<b>CONTENU</b>		
<p><b>Descriptif général de l'action :</b></p> <p>L'objectif est d'assurer les meilleures conditions de développement économique des exploitations afin de maintenir, voir accroître, les actifs du secteur agricole.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en favorisant la diversification agricole et encourager les circuits courts ;</li> <li>- en accompagnant les producteurs dans la création, l'adaptation et le développement de projets de diversification ;</li> <li>- en soutenant les investissements spécifiques à la production des exploitants en agriculture biologique ou en conversion.</li> </ul>		
<b>Situation du projet</b>	<b>Investissements éligibles</b>	
<b>En présence d'un circuit court de vente</b> (vente à la ferme, commercialisation directe auprès des commerçants, vente sur les marchés ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Investissements liés à la production, la transformation et la commercialisation.</li> </ul> <p><i>Rappel : un circuit court de vente implique que 50% de la production est commercialisée directement. Le dossier devra mentionner le volume de production ainsi que les débouchés pour estimer ce pourcentage.</i></p>	
<b>En l'absence de circuit court de vente</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Investissements liés à la transformation et à la commercialisation.</li> <li>- Les investissements liés à la production ne pourront être soutenus que pour les seules productions "marginales" ou les productions faisant l'objet d'une Programme Opérationnel, seulement s'il y a approvisionnement d'une unité locale de transformation ou de conditionnement située sur le territoire ou sous réserve que les investissements ne soient pas dans le Programme Opérationnel.</li> <li>Sont exclues les productions de céréales, oléagineux ... et certaines productions comme les fruits (pommes et poires) ...</li> </ul>	
<b>Pour les productions en agriculture biologique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Investissements liés à la production, la transformation et la commercialisation.</li> </ul>	

**Maîtres d'ouvrage bénéficiaires** : exploitants agricoles, structures collectives (CUMA, associations....)

**Taux de subvention :**

- Taux : 25% pour les investissements en maîtrise d'ouvrage individuelle
- Taux : 35% pour les jeunes agriculteurs (installés depuis moins de 5 ans) et les investissements en maîtrise d'ouvrage collective

**Modalités de financement des opérations :**

- Eligibilité de la demande examinée au vu du volume de production et des modes de commercialisation (et ventilation des volumes/mode de commercialisation)
- La réglementation nationale et européenne en vigueur est appliquée pour le cumul d'aides – Avis de la DDAF relatif à la légalité de l'aide
- La subvention régionale est de 2 000 € minimum et de 10 000 € maximum en maîtrise d'ouvrage individuelle et comprise entre 2 000 € et 28 000 € maximum en maîtrise d'ouvrage collective.
- Avis de la fédération des CUMA pour les projets en maîtrise d'ouvrage CUMA.
- Les projets proposés seront examinés sous réserve des conclusions d'une étude économique pour les dossiers de diversification et, pour chacun des dossiers (sauf dossier CUMA) d'un avis de la Chambre d'Agriculture.

**FINANCEMENT REGIONAL**

Mesures	Subvention régionale sollicitée	Dont pour projets identifiés	F
Diversification développement des circuits courts et de l'agriculture biologique	90 000 €	0	-

**OPERATIONS IDENTIFIEES AFFECTEES**

Néant

**OPERATIONS PRESENTIES**

- Création de locaux pour la vente directe de fruits et légumes (Melle Lydia THOMAS)
- Création d'une boutique de vente à la ferme et d'une aire de services pour camping cars EARL TESSIER
- Création d'un bâtiment de stockage pour céréales bio (M. Denis RENARD)
- Création d'un local de vente (Mme LALUQUE)
- Aménagement d'un local de vente (Ag. Bio) (Mme Sylvie KARQUET)

